



Le cycle de Doha pour le Développement: état des lieux et enjeux pour l'Afrique

Par Alejandro Gomez



© Discussions du Comité des négociations commerciales, 31 mai 2011, OMC

Les négociations portant sur le cycle de Doha pour le développement connaissent d'importants obstacles en vue leur conclusion. Ces difficultés ont notamment pour origine la confrontation entre les Etats-Unis et les pays émergents en terme de niveaux d'ambitions dans le domaine clef qu'est l'accès aux marchés pour les produits industriels. Face à cette réalité, la phase actuelle s'appuie sur un Plan B: faute d'un accord global pour 2011, les Membres négocient en vue de résultats "livrables" à l'horizon de la 8ème Conférence Ministérielle (prévue pour décembre 2011). Ainsi, outre les thématiques des Pays Moins Avancés, les Membres cherchent à identifier d'autres questions s'inscrivant dans cette dynamique. Dans ce cadre, si le Plan B connaît d'importants défis, pour l'Afrique l'ajustement relatif au "livrables" doit être conceptualisé et opérationnalisé de manière prospective, concomitante et réactive à l'évolution des négociations.

Les opinions et points de vue exprimés dans les "Notes d'OVIDA" sont ceux de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Observatoire.



Introduction

Le Programme de Doha pour Développement (PDD) est la première négociation commerciale multilatérale depuis la création de l'OMC en 1995 (1). Il constitue néanmoins le 9ème cycle après ceux négociés dans le cadre du GATT (2).

Tandis que les premiers cycles portaient essentiellement sur l'abaissement des droits de douane, les négociations se sont progressivement élargies à d'autres domaines tels que les mesures antidumping, les mesures non tarifaires ou les dispositions en faveur des pays en développement. C'est ainsi qu'outre le fait qu'il a conduit à la création de l'OMC, l'Uruguay Round a abordé pour la première fois les questions relatives au commerce des services, à l'agriculture ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle. Il en a résulté une multitude de dispositions normatives constituant dès lors un pilier du droit économique international.

A ce titre, entamé en 2001, le cycle de Doha s'articule comme une mise à jour de ces corpus normatif, ceci sur la base d'un mandat reflétant un difficile compromis atteint au regard des thèmes de négociation.

De même, reflétant à la fois l'évolution de la société internationale avec l'émergence de nouveaux Etats indépendants et le pôle d'attraction qu'est la libéralisation commerciale multilatérale, le nombre de Membres ne cesse de croître passant ainsi de 23 lors du lancement du premier cycle à 153 membres en 2011.

Dans ce contexte, tout en s'articulant autour de la prépondérance numérique des pays en développement, cette donne s'appuie sur le poids croissant dans l'économie mondiale des économies dites émergentes dont la plupart sont membres de l'OMC (3).

Dès lors, un trait fondamental caractérise ce pilier de la diplomatie commerciale multilatérale: la complexité.

Dans ce contexte, cette note d'analyse se propose d'apporter un éclairage relatif à l'état des lieux et aux enjeux pour l'Afrique du cycle de Doha.

Après avoir présenté l'historique et l'évolution des négociations du cycle de Doha depuis 2001 en s'appuyant sur les grandes étapes de ce processus, la présente Note d'analyse présente un état des lieux des négociations au premier semestre de l'année 2011, couvrant la période allant de janvier à la fin du mois de juin 2011. Dans un troisième temps, avant d'analyser certains des enjeux de la phase actuelle de négociations pour l'Afrique, la Note se penche sur les différentes alliances et coalition à travers lesquelles s'illustre la participation des Etats africains au cycle de Doha.



Historique des négociations du cycle de Doha

Lancé lors de la 4^{ème} conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) tenue en novembre 2001 sur la base du Programme de Doha pour le Développement (PDD), le cycle de Doha engage les Etats Membres de cette institution globale dans un processus de négociation en vue d'un nouvel accord commercial multilatéral (4).

Ces négociations, abordées au regard du principe de l'engagement unique: "*nothing is agreed until everything is agreed*" (mise à part la réforme de l'organe de règlement des différends), s'articulent autour des thématiques suivantes: agriculture; accès aux marchés pour les produits non-agricoles (AMNA); services; aspect des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (santé publique, système d'enregistrement pour les indications géographiques pour les vins et les spiritueux et extension du niveau de protection plus élevé à d'autres produits, extension du niveau de protection des indications géographiques à d'autres produits que les vins et les spiritueux et finalement réexamen des dispositions de l'Accord sur les Aspect des Droits de Propriété Intellectuelle Touchant au Commerce-ADPIC); règles (anti-dumping, subventions, subventions à la pêche et accords commerciaux régionaux); relations entre commerce et investissement; interactions entre commerce et politique de la concurrence;

transparence des marchés publics; facilitation des échanges; commerce et environnement; réforme de l'organe de règlements des différends; commerce électronique; petites économies; commerce et transfert de technologie; coopération technique et renforcement des capacités; pays les moins avancés et traitement spécial et différencié (5).

Le calendrier originel prévoyait la conclusion de la quasi-totalité des négociations le 1er janvier 2005 (6). Néanmoins, l'échec de la 5^{ème} conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun en septembre 2003 a montré l'importance des obstacles à la conclusion rapide du cycle de Doha.

En effet, à Cancun les positions des pays développés et des pays en développement sur les questions dites de Singapour (7) et sur les subventions agricoles ont démontré l'existence d'un gouffre Nord/Sud. A la volonté exprimée par l'Union européenne (UE) d'inclure les questions de Singapour dans les négociations, s'oppose la résistance de nombres de pays en développement. Sur le dossier agricole, la principale donne apparaît avec l'émergence d'un groupe de pays en développement (le G-20) s'opposant, comme nous le verrons dans la troisième partie de cette Note, à une offre américano-européenne jugée inacceptable par son faible niveau d'ambition.

Après quelques mois de blocage, une nouvelle dynamique émergea au courant du premier semestre 2004 et aboutit au "*Paquet de juillet 2004*". Ce document présente le cadre, la structure et la direction des négociations à venir concernant les thèmes clefs (agriculture et coton, AMNA, services, questions relatives au développement



et les autres sujets) tout en révisant le calendrier original. Dans ce cadre, afin d'entamer les négociations sur la facilitation des échanges, les trois autres thèmes des "Questions de Singapour" (les liens entre commerce et investissement, les interactions du commerce et de la politique de la concurrence et les questions relatives à la transparence des marchés publics) furent mises de côté. Pour le Groupe Africain et les autres membres du G90 (8), cette décision fut un acquis significatif (9).

Les négociations postérieures au "Paquet de Juillet" se sont ainsi focalisées sur des spécificités techniques ou des paramètres qui restaient à clarifier. De même, compte tenu de l'importance particulière accordée au secteur coton, le sous-comité sur le coton commença ses travaux dans le cadre des négociations agricoles. Ainsi, sur la base du compromis évoqué précédemment portant sur les "Questions de Singapour", le Groupe de Négociations sur la Facilitation des Echanges commença ses travaux.

Cette dynamique aboutit à la Conférence ministérielle de Hong Kong de décembre 2005. Au terme de six jours d'intenses négociations, la Déclaration ministérielle de Hong Kong fut adoptée (10). Dans cadre des avancées notables furent obtenues au titre de l'engagement portant sur l'élimination des subventions à l'exportation dans l'agriculture pour 2013 (2006 pour le coton) ainsi qu'en référence à l'initiative "l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent" pour les Pays Moins Avancés (PMA).

Les mesures décidées en faveur des PMA prévoient pour les pays développés d'"offrir un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent sur une base durable, pour tous les produits originaires de tous les PMA pour 2008 ou au plus tard le début de la période de mise en œuvre d'une manière qui assure la stabilité, la sécurité et la prévisibilité". De même, "les Membres qui auront alors des difficultés à offrir un accès aux marchés comme il est indiqué ci-dessus offriront un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour au moins 97 pour cent des produits originaires des PMA, définis au niveau de la ligne tarifaire, pour 2008 ou au plus tard le début de la période de mise en œuvre. En outre, ces Membres prendront des mesures pour s'acquitter progressivement des obligations énoncées ci-dessus, compte tenu de l'incidence sur les autres pays en développement à des niveaux similaires de développement et, selon qu'il sera approprié, en complétant graduellement la liste initiale des produits visés."

En ce qui concerne l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent dans les pays développés, la question se pose quant à l'impact des 3% exclus de cet accès, en ce sens que ce pourcentage pourrait bien concerner l'essentiel des exportations de pays fortement dépendant de quelques produits d'exportation (notamment le textile et l'habillement).

L'autre volet de cette disposition a trait à des règles d'origine "transparentes, simples et [qui] contribuent à faciliter l'accès au marché" (11).

A ce jour, tandis que l'UE accorde aux PMA un accès quasi-complet dans le cadre de l'initiative unilatérale "Tout Sauf les Armes", les Etats-Unis ne fournissent pas un accès minimal de 97% à l'ensemble de PMA. Parmi les pays en



développement, la Chine, l'Inde et le Brésil apparaissent comme des candidats à un tel accès au marché selon les modalités précises dans cette déclaration.

Malgré les quelques progrès accomplis à Hong Kong, il apparaît néanmoins que les modalités pour l'agriculture et l'AMNA (accords-cadres multilatéraux de libéralisation commerciale qui devraient être complétées par des engagements spécifiques au niveau de chaque Etat Membre pour mener à terme les négociations du cycle de Doha) ne purent être établies.

Dans ce contexte, la date du 30 avril 2006 fut fixée pour l'établissement de modalités, ceci sur la base des projets de textes présentés par les présidents de la Session Spéciale du Comité sur l'Agriculture et du Groupe Négociation sur l'Accès au Marché (relatif à l'AMNA). Toutefois, faute d'accord entre les grandes puissances commerciales (notamment les Etats-Unis, l'UE et les grands pays en développement tels que la Chine, l'Inde et le Brésil), cet objectif ne put être atteint. La nouvelle date butoir (30 juin 2006) ne put de même déboucher sur des modalités. Par ailleurs, la convocation d'une Conférence ministérielle à format restreint en juillet 2006 (hors du cadre formel qui a caractérisé celle de Doha en 2001, Cancun en 2003 et Hong Kong en 2005 depuis le lancement du Cycle de Doha) n'ayant pas abouti faute d'accord entre les grands acteurs du système commercial multilatéral, le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, décida de suspendre les négociations pour une durée indéterminée (12).

Cette suspension dura jusqu'à la fin janvier / début février 2007. En effet, à l'occasion d'une réunion convoquée par la Suisse et tenue en marge du Forum Economique Mondial de Davos le 27 janvier 2007, la décision fut prise entre un groupe d'une trentaine de Ministres du Commerce de réactiver les négociations. Cette mesure fut confirmée dans l'enceinte du Comité des négociations commerciales (CNC) quelques jours plus tard, le 7 février 2007.

Dans le cadre de cette revitalisation des négociations, le processus plurilatéral (négociations limitées à quelques membres influents) mené en dehors du cadre formel des négociations à travers des réunions de haut niveau conduites entre les Etats-Unis, l'UE, le Brésil et l'Inde notamment (Conférence de Potsdam de juin 2007) n'a néanmoins pas permis la réalisation d'une percée significative à l'horizon de l'été 2007.

Néanmoins, dès septembre 2007, une nouvelle dynamique émerge dans le domaine clef de l'agriculture; le président du Comité de l'agriculture, réuni en session spéciale, a débuté une série de réunions techniques regroupant un ensemble de membres de l'OMC qui se veut représentatif (13).

Plus globalement, l'avancée des négociations jusqu'en juillet 2008 s'articule autour des documents suivants:

- Trois révisions de projets de modalités dans l'agriculture et l'AMNA (février, mai et juillet 2008) (14);



- Un rapport du président de la session spéciale sur le commerce des services concernant les éléments requis pour l'achèvement des négociations sur les services (mai 2008);

- Des projets de textes récapitulatifs des accords antidumping et subventions et mesures compensatoires présentés par le président (novembre 2007) et un document de travail relatif à ces sujets au regard des nombreux changements suggérés par les délégations (mai 2008).

Cette phase intensive de négociations déboucha sur la convocation d'une nouvelle Conférence ministérielle informelle du 21 au 30 juillet 2008 à Genève. Cette conférence fut caractérisée par d'intenses tractations menées selon une approche basée sur des cercles concentriques (15). Cette approche avait pour but premier l'adoption des "modalités" concernant l'agriculture et l'AMNA de même que la considération des étapes suivantes en vue de la conclusion du cycle de Doha. A cet effet, les présidents des comités de négociation sur l'agriculture et sur l'AMNA ont distribué leurs rapports sur l'évolution de la situation (11 et 12 août 2008). Malgré les avancées dans certains domaines (notamment dans le cadre de la conférence de signalisation pour les offres de libéralisation dans les services), les membres n'ont pu adopter de modalités.

Des obstacles majeurs apparurent au regard du niveau d'ambition dans l'accès aux marchés agricoles dans les grands pays en développement tels que la Chine ou l'Inde (autour de l'application du "Mécanisme dit de Sauvegarde Spéciale", un instrument de protection tarifaire en cas de hausse brutale du niveau des importations ou des prix trop faibles des produits importés dans les pays en développement) et dans le niveau d'ambition pour la réduction des subventions américaines dans le coton.

Depuis lors, faute de volonté politique (16) permettant les ajustements nécessaires en vue de l'adoption de modalités s'inscrivant dans la lancée d'une dynamique vers la conclusion du cycle de Doha, la phase des négociations s'appuie, depuis décembre 2008, sur les 4èmes révisions des projets de modalités sur l'agriculture et l'AMNA.

Il apparaît donc que dans un contexte marqué depuis septembre 2008 par la plus grande crise économique et financière depuis les années 30, les négociations peinent à avancer, comme l'illustre la recommandation du Directeur général de l'OMC de "ne pas convoquer les Ministres pour finaliser les modalités d'ici à la fin de l'année" (17).

Au niveau des négociations se tenant à Genève, cette période est marquée notamment par une semaine de bilan qui a lieu du 22 au 26 mars 2010 conformément au mandat donné lors de la 7ème Conférence Ministérielle de l'OMC (tenue du 30 novembre au 2 décembre 2009 à Genève). S'inscrivant de fait dans la lignée de l'implication régulière directe des hauts officiels des capitales depuis la réunion de New Delhi de septembre 2009, ces réunions



bénéficient des rapports de situation des présidents des différents groupes de négociation.

A travers cette étape de mise au point, faute de la réaffirmation explicite de la nécessité de conclure le cycle pour 2010 (comme ce fut notamment le cas depuis le Sommet du G8 de L'Aquila de juillet 2009) ou de la prise en compte d'une nouvelle date butoir, le Directeur général de l'OMC évoque *"la volonté de commencer à assembler toutes les ficelles des négociations afin d'arriver à un paquet global"* et donc *"que personne n'envisage de jeter l'éponge"* (18).

Ainsi, au regard de l'approche dite *"cocktail"* telle que présentée en mars 2010 par Pascal Lamy lors d'une réunion du Comité de négociations commerciales, trois ingrédients caractérisent le processus (19): (a) consultations et réunions menées par les Présidents des thèmes de négociation; (b) consultations du Directeur général avec les Groupes (regroupement d'intérêts dans lesquels différents Etats Membres sont représentés) et les réunions du CNC pour maintenir la transparence et l'inclusion et (c) organisation par les Membres de rencontres, sous diverses formes et configurations.

Dans ce cadre, outre les réunions au niveau des Ambassadeurs à Genève sur la base du troisième type *"d'ingrédients"*, les initiatives diplomatiques suivantes ont dicté l'agenda politique des négociations de Doha jusqu'à la pause estivale de juillet 2010:

- La réunion au niveau ministériel à 5 à Paris en avril 2010 (Brésil, Chine, UE, Inde et Etats-Unis);

- La réunion élargie parrainée par l'UE et l'Inde le 19-20 mai 2010 (incluant, outre les cinq Membres susmentionnés, l'Australie, l'Argentine, le Canada, l'Egypte, le Japon, le Mexique, le **C4** -représenté par le Burkina Faso-, le **G20** agricole -représenté par le Brésil-, le **G33** -représenté par l'Indonésie-, le **G10** -représenté par la Suisse-, l'**AMNA 11** -représenté par l'Afrique du Sud-, le **Groupe des PMA** -représenté par la Zambie-, le **Groupe Africain** -représenté par le Gabon-, le **Groupe ACP** -représenté par Maurice- et le **Groupe des Petites Economies Vulnérables** -représenté par la Barbade);

- Une rencontre ministérielle en marge d'un important événement de l'OCDE avec la participation de l'Afrique du Sud, de la Chine, de l'Inde et du Brésil comme invités (mai 2010);

- Une réunion des Ministres du Commerce de l'APEC à Sapporo (juin 2010);

- Le Sommet du G20 tenu à Toronto (juin 2010).

Par ailleurs, selon le Directeur général de l'OMC, les Chefs de gouvernement de la Communauté du CARICOM à Kingston et les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Kampala ont souligné, lors de sommets tenus en juillet 2010, l'importance qu'ils accordent aux négociations tout en regrettant leur lenteur (20).

Outre la question du Mécanisme de Sauvegarde Spéciale tel qu'évoqué précédemment, les points de discordes sont multiples. Ceux-ci apparaissent particulièrement importants



au niveau d'ambition dans le secteur industriel, comme l'atteste les profondes divergences entre les Etats-Unis d'une part et les grands pays émergents d'autre part (Brésil, Chine et Inde) au regard des initiatives très ambitieuses de désarmement tarifaires dans des secteurs comme les produits chimiques ou les équipements électroniques (initiatives sectorielles). Pour ces derniers, les demandes additionnelles de Washington en termes d'accès au marché remettent en cause l'équilibre atteint dans le cadre du "Paquet de Juillet 2008".

Malgré ces blocages, aux dires du Directeur général de l'OMC, "il est trop tôt pour dire si cette nouvelle dynamique [basée sur l'approche "cocktail"] a des bases solides et peut s'étendre à toutes les questions qui sont à l'ordre du jour des négociations et dont l'examen est encore peu avancé" (21).

Suite à la pause estivale, l'approche "cocktail" est réactivée avec notamment des réunions basées sur le brassage d'idée (brainstorming) entre Ambassadeurs à Genève autour de thèmes qui étaient traités essentiellement au niveau purement technique (notamment les subventions à la pêche). De fait, au regard de la mise en œuvre de ces activités à géométrie variable, le Directeur général de l'OMC indique aux Membres dans le cadre d'une réunion du CNC tenue le 19 octobre: "Je crois savoir que des discussions sérieuses et constructives ont lieu, qu'il y a des échanges de vues et un brassage d'idées, que divers scénarios sont testés".

C'est dans ce contexte, que lors du Sommet du G20 tenu à Séoul en novembre 2010, les pays participant émettent la déclaration suivante:

"Our strong commitment to direct our negotiators to engage in across-the-board negotiations to promptly bring the Doha Development Round to a successful, ambitious, comprehensive, and balanced conclusion consistent with the mandate of the Doha Development Round and built on the progress already achieved. We recognize that 2011 is a critical window of opportunity, albeit narrow, and that engagement among our representatives must intensify and expand. We now need to complete the end game" (22).

Dans le même ordre d'idée, le Sommet des Chefs d'Etats de l'APEC des 13 et 14 novembre 2010 renvoie à un autre signal politique en faveur de la conclusion du cycle de Doha en 2011 (23).

Dès lors, dans le cadre du CNC tenu le 30 novembre 2010, le Directeur général de l'OMC annonce la mise en place d'un programme de travail intensif pour conclure le cycle de Doha en 2011; programme incluant l'ensemble des thèmes de négociation dès le 10 janvier 2011; il s'appuie également sur l'implication croissante des chefs de délégation et des officiels de haut rang venant des capitales. De même, des textes révisés sont annoncés dans les différents thèmes de négociation pour la fin du premier trimestre de 2011 (24).



Etat des lieux des négociations du cycle de Doha en 2011

Après avoir présenté l'historique des négociations du cycle de Doha jusqu'en 2010, une attention particulière doit être accordée à l'état des lieux dans le cadre du premier semestre de 2011, ceci afin de mieux prendre en considération les enjeux actuels dans le cadre de la participation de l'Afrique dans cette dynamique multilatérale.

Janvier

C'est dans ce contexte que se déroule le **Forum Economique Mondial à Davos du 26 au 30 janvier 2011**: un appel est lancé par un groupe de ministres représentant une vingtaine d'Etats influant à l'OMC pour réviser les projets d'accord dans tous les domaines avant la pause de Pâques. Cette étape apparaît comme nécessaire pour engager les membres vers des négociations intensives devant mener à des textes légaux et à des engagements spécifiques à travers un accord sur les modalités en juillet 2011 et la finalisation du cycle pour la fin de l'année (25).

Février

Cet appel fut entériné lors d'une réunion du **Comité de Négociations Commerciales (CNC) le 4 février 2011** (26). A ce titre, le Président dudit Comité énonce l'importance

des processus de négociations dits plurilatéraux (entre quelques membres majeurs) pour faire avancer les négociations au niveau multilatéral. En effet, les processus tels que le G11 (formé de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, des Etats-Unis, de l'Inde, du Japon, de Maurice -au nom des pays ACP, de l'Union Européenne) constituent des plateformes essentielles dans la dynamique des négociations.

En termes de substance, l'essence même d'une avancée significative des négociations réside dans une convergence entre d'une part les Etats-Unis et d'autre part les grands pays émergents (Brésil, Inde et Chine) au niveau des concessions relatives à la diminution des subventions agricoles (Washington) et dans l'accès aux marchés des pays émergents (Brasilia, New Delhi et Beijing). A ce titre, les demandes répétées des Etats-Unis au regard des initiatives sectorielles constituent - comme nous l'avons vu précédemment - l'obstacle majeur.

Dans ce contexte, 3 initiatives peuvent être identifiées dans la dynamique de négociation au cours de ce mois de février 2011:

- Une proposition est faite par le Mexique s'appuyant sur des concessions supplémentaires des pays en développement au niveau de l'AMNA, des biens environnementaux et des services équilibrée par des réductions accrues du niveau de subventions agricoles autorisées dans les pays développés (notamment les Etats-Unis) et des limites aux flexibilités accordées dans la protection agricole au regard de l'accès au marché (visant de



fait le Japon et le Canada) (27);

- Un document du Brésil préconise une réduction accrue des tarifs appliqués à l'importation de certains produits agricoles (notamment le bœuf, le porc et la volaille) pour rééquilibrer les demandes américaines dans l'AMNA (28);

- Les discussions bilatérales entre les Etats-Unis et la Chine au regard de certains produits spécifiques à l'AMNA (les "sectorielles") démontrent l'importance capitale de ce dialogue pour la réussite du cycle de Doha étant donné le poids économique de ces deux acteurs du système commercial multilatéral.

Néanmoins, si ces initiatives ont généré des discussions de haut niveau que le Directeur général de l'OMC juge "constructives" et qui "ont permis de traiter des questions de fond spécifiques dans plusieurs domaines clés, y compris les flexibilités et de la manière d'assurer un équilibre général entre les questions", force est de constater comme l'a indiqué Pascal Lamy, que les négociations doivent s'intensifier à tout les niveaux (multilatéral, plurilatéral et bilatéral) pour sortir de la lenteur qui les caractérise (29).

Cette suspension dura jusqu'à la fin janvier / début février 2007. En effet, à l'occasion d'une réunion convoquée par la Suisse et tenue en marge du Forum Economique Mondial de Davos le 27 janvier 2007, la décision fut prise entre un groupe d'une trentaine de Ministres du Commerce de réactiver les négociations. Cette mesure fut confirmée dans l'enceinte du Comité des négociations commerciales (CNC) quelques jours plus tard, le 7 février 2007.

Dans le cadre de cette revitalisation des négociations, le processus plurilatéral (négociations limitées à quelques membres influents) mené en dehors du cadre formel des négociations à travers des réunions de haut niveau conduites entre les Etats-Unis, l'UE, le Brésil et l'Inde notamment (Conférence de Potsdam de juin 2007) n'a néanmoins pas permis la réalisation d'une percée significative à l'horizon de l'été 2007.

Mars

Lors du **CNC tenu le 8 mars 2011**, le Directeur général de l'OMC réitère son appel à l'accélération des négociations (30). Dans ce cadre, si l'approche à plusieurs niveaux au regard du "cocktail" s'avère utile (comme c'est le cas dans le cadre du processus dit du G11), un certain nombre de Membres, notamment appartenant aux PMA et le Groupe Africain, ont soulevé des inquiétudes au regard du manque d'inclusivité des réunions à format restreint. Toutefois, comme l'a indiqué le Brésil, le problème réside dans la substance plutôt que dans le processus de négociation. A ce titre, les principaux obstacles à une avancée des négociations demeurent: ils ont trait notamment à la question de l'équilibre agriculture/AMNA du fait des demandes pressantes des Etats-Unis dans certaines initiatives sectorielles impliquant les grands pays émergents. Ainsi, lors du **CNC tenu le 29 mars 2011**, le Directeur général de l'OMC a exprimé son inquiétude devant l'absence de progrès. Par ailleurs, il a aussi indiqué que les divergences s'avèrent trop grandes pour présenter des textes révisés d'ici à la pause de



Pâques comme cela était prévu (31). Deux possibilités apparaissent alors: soit les présidents des thèmes de négociation révisent leurs textes reflétant l'évolution des négociations, soit ceux-ci soumettent des rapports comme moyen plus appropriés face à l'absence de progrès.

Avril

A l'approche de la date fixée pour la révision des textes, les obstacles dans les initiatives sectorielles persistent. Dans des termes spécifiques, l'opposition majeure réside dans les différences d'ambition au regard de l'approche de panier des Etats-Unis et de la Chine. Ainsi, tandis que Washington considère 3 catégories incluant de fait une élimination des tarifs (selon la formule "zéro pour zéro") pour certains produits, dans son approche en matière d'initiative sectorielle, Pékin maintient l'idée que l'élimination des tarifs concerne les pays développés uniquement, tout en préservant les flexibilités des pays en développement.

C'est dans ce contexte que le **21 avril 2011** le Directeur général de l'OMC soumet une liste de documents qui "*représentent le fruit des travaux menés au cours des dix dernières années dans le cadre des négociations du Cycle du développement de Doha. Pour la première fois depuis 2001, les Membres auront la possibilité de considérer l'ensemble du programme de Doha, y compris tous les domaines de l'accès aux marchés et l'ensemble du programme relatif à la régulation*" (32). Néanmoins, faute de présenter des textes révisés comme cela avait été prévu plus tôt, les présidents des différents Comités soumettent des rapports de négociation.

De même, le bilan des consultations que le Directeur général de l'OMC a conduites depuis le début du mois avril est évoqué dans les termes suivants:

"Le résultat de mes consultations est clair: il y a des divergences fondamentales sur le niveau d'ambition qui résulte des réductions de droits sur les produits industriels selon la formule suisse telle qu'elle se présente actuellement, sur le point de savoir si les contributions des différents Membres sont proportionnées et équilibrées et sur la contribution des actions sectorielles. Je pense que nous sommes confrontés à une divergence politique manifeste qui, en l'état actuel des choses, compte tenu du cadre sur l'AMNA qui est actuellement sur la table, et de ce qui ressort de mes consultations, ne peut pas être surmontée aujourd'hui" (33).

A ce titre, le Directeur général présente en détail cette question épineuse dans un document dédié à ces consultations (34). Suite à la circulation de ces documents, une réunion du CNC est convoquée le **29 avril 2011** (35); réunion pendant laquelle, le président du CNC a exprimé son inquiétude devant l'impasse persistante dans laquelle se trouve les négociations. Après avoir présenté les différentes raisons qui sont invoquées pour expliquer cette situation, il a affirmé que le contentieux majeur réside dans "*un problème mercantiliste classique: les droits de douane sur les produits industriels*" (36).

Dès lors, devant l'incapacité de l'OMC à exercer sa fonction de mise à jour des règles existantes à travers la phase actuelle de négociation, le Directeur général propose d'entamer un processus de consultations pour déterminer les étapes futures à suivre (37).



Mai

Dans le cadre de la phase de consultations mentionnée lors du CNC du 29 avril, le Directeur général de l'OMC est amené à participer à une série de rencontres tenues en marge des réunions de haut niveau suivantes: le rassemblement des Ministres du Commerce de l'APEC à Big Sky dans le Montana (Etats-Unis), la session annuelle du Conseil de l'OCDE à Paris et enfin la 4ème Conférence des Nations Unies pour les Pays Moins Avancés (PMA) tenue à Istanbul. Le **CNC du 31 mai 2011** lui donne ainsi l'occasion de présenter les éléments qui ressortent de ces consultations et qui se résument ainsi: (a) personne ne veut abandonner le mandat de Doha; (b) personne ne veut rompre l'engagement unique; (c) il existe une volonté commune de veiller à ce que la 8ème Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Genève en décembre 2011 débouche sur des résultats dans le cadre du cycle de Doha, au moins sur quelques résultats rapides à défaut de résultats sur le Cycle dans son ensemble; (d) il est important d'être au clair sur la feuille de route pour les travaux à effectuer sur le Programme de Doha pour le développement après la 8ème Ministérielle; (e) le développement demeure le fil rouge commun aux questions qui pourraient parvenir à maturité d'ici à la fin de l'année 2011, et en particulier les questions liées aux PMA (38).

Dès lors, un programme à 3 vitesses est exposé (39):

- La priorité (*fast lane*) devrait être accordée aux questions des PMA (l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, y compris la simplification des

règles d'origine; la dérogation en faveur des PMA pour les services et une avancée sur le coton);

- La voie intermédiaire (*middle lane*) pour un résultat PMA+ (incluant de fait d'autres éléments que ceux mentionnés dans la *first lane*);

- La voie lente (*slow lane*) pour les questions relatives à l'accès au marché dans les produits industriels, l'agriculture et les services, les mesures correctives aux commerce (règles antidumping et subventions et mesures compensatoires) et enfin les questions relatives à la propriété intellectuelle.

Il apparaît donc que le Plan B (faute d'un accord global, une avancée selon les termes de «la récolte précoce» dans le cadre de "*livrables*" - "*deliverables*") est poursuivi pour le reste de l'année 2011 - tout en maintenant le principe de l'engagement unique - en ce qui concerne le cycle de Doha pour le Développement.

Néanmoins, nombre de défis ont été soulevés dès la présentation de ce plan de travail. Ceux-ci ont trait notamment à la définition des thèmes susceptibles d'être traités dans la voie intermédiaire susmentionnée. A ce titre, les questions suivantes ont été présentées: le traitement spécial différencié dans les accords de l'OMC, la libéralisation des biens et services environnementaux, les règles multilatérales relatives aux accords commerciaux régionaux, la concurrence à l'exportation dans l'agriculture (y compris les subventions à l'exportation), la facilitation des échanges ou encore les subventions à la pêche (40).



D'importants désaccords ont ainsi émergés lors du débat portant sur ces thèmes s'inscrivant dans le cadre d'une perspective "PMA+".

A cet effet, la position américaine illustre bien l'absence de consensus sur cette question à ce stade des négociations. Pour Washington, outre les questions relatives aux bénéfices réels en termes d'accès aux marchés qui résulteraient de la perspective PMA+ (notamment dans les pays émergents), un thème essentiel suscite d'importantes questions, à savoir les subventions dans le secteur du coton. En effet, comme l'a souligné l'Ambassadeur américain, Michael Punke, la Chine n'a pas informé les Membres de l'étendue de son soutien interne à ce secteur depuis 2004, alors même que cette forme de soutien s'est très fortement accrue (41).

Juin

Suite à la réunion du CNC du 31 mai, le processus de négociation s'inscrit principalement dans le cadre de la configuration dite G7 (Etats-Unis, UE, Japon, Australie, Chine, Inde et Brésil) + 3 (les 3 représentants du Groupe Africain, des PMA et du Groupe des Etats ACP dans le cadre de ce qui est appelé le "G90"). Animée par le Directeur général de l'OMC, ces consultations ont pour objectif d'identifier les éléments s'inscrivant dans le cadre des perspectives PMA+. Celles-ci apparaissent comme des éléments clefs du processus menant à la 8ème Conférence Ministérielle de l'OMC prévue en décembre 2011. Plus globalement, une approche en 2 étapes est considérée, devant s'étendre jusqu'à décembre 2011 et se poursuivre par la suite. Néanmoins, devant les divisions

persistantes à l'issue de ces consultations, le CNC qui était prévu le 8 juin a été reporté au 22 juin, devant offrir l'occasion de faire le point sur ces consultations (42).

A ce titre, outre celles tenues avec le G7 et le G90 à Genève, le Directeur général de l'OMC mentionne une Conférence pour l'Asie du Forum économique mondial, l'examen régional de l'aide pour le commerce et finalement un déjeuner ministériel organisé par la Ministre du commerce de l'Indonésie à Djakarta. De ces réunions, il ressort "*que les membres sont disposés à œuvrer intensivement d'ici à la fin de l'année en vue de parvenir à des résultats à temps pour la 8ème Conférence ministérielle*". Aussi, tout en rappelant qu'une discussion sur les résultats à produire pour le mois de décembre ne peut être la négociation d'un "*engagement unique*" dans le cadre de l'"engagement unique qu'est le mandat de Doha", Pascal Lamy présente -à titre indicatif- les thèmes suivants dans la perspective d'un paquet "PMA+": la concurrence à l'exportation dans l'agriculture, le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié, une avancée sur les subventions à la pêche et des progrès quand à la libéralisation des biens et services environnementaux. Devant l'ampleur des défis, il demande instamment aux membres de négocier au regard de ces paramètres.



L'Afrique dans les négociations du cycle de Doha: aperçu des alliances diplomatiques

L'Afrique est représentée à l'OMC par 42 Etats Membres (sur un total de 153 Membres) (43). En plus de ces Etats, 9 autres sont en cours d'accession (44). En terme de représentativité, il faut également noter que 8 pays africains (membres ou en accession à l'OMC) ne disposent pas de mission permanente à Genève leur permettant de couvrir les nombreuses réunions qui sont consacrées aux travaux de cette organisation (45). A cette situation, il faudrait aussi ajouter celles des pays présents à Genève mais ne disposant pas souvent des ressources humaines et de l'expertise technique nécessaires pour suivre les travaux au sein de l'OMC.

C'est dans ce contexte, caractérisé par un certain nombre de handicaps, que le jeu des coalitions et des alliances prend toute son importance pour l'Afrique, comme l'affirme Dr. Amrita Narlikar du Centre of International Studies de l'Université de Cambridge: "*for developing countries with small markets and limited diplomatic resources, coalitions are often the only instrument that they have to improve their bargaining position*" (46).

Les arguments suivants en faveur du jeu des alliances et coalitions peuvent à cet égard être avancées (47):

- A travers une action collective, ces pays renforcent la légitimité de leurs demandes et permettent donc une participation accru dans les processus de négociation for-

mels et informels;

- Ils bénéficient ainsi d'une capacité accrue de bloquer une proposition de même qu'ils accroissent les coûts des représailles potentielles de parties tierces;

- Ils permettent de bénéficier des gains issus de la division du travail et de l'échange d'information.

Néanmoins, comme nous le verrons ultérieurement, la fragilité de certaines coalitions, s'illustrant par les risques de repli sur les intérêts purement nationaux (au détriment de regroupement) voire de défection de certains membres, peut contribuer à les affaiblir davantage. Cette donne apparaît comme un défi majeur ayant trait à la capacité du continent à faire prévaloir ses intérêts et à défendre ses positions sur la scène internationale.

Les coalitions suivantes forment l'ossature de la présence africaine à l'OMC à travers les adhésions des Etats Membres:

- **Le Groupe Informel des Pays en Développement** constitue la coalition la plus large au sein de l'OMC. Du fait de la très grande diversité des intérêts qui y sont représentés, ce groupe partage essentiellement des prises de positions relatives à la thématique générale du "*développement*" dans le cycle de négociations, de même qu'il invoque très souvent les notions de transparence, d'inclusivité tout en articulant l'importance d'une approche ascendante (la base négociation provient des Membres) étant donné qu'elles assurent la légitimité du processus. Il occupe également une place importante



dans le soutien des pays en développement au regard des processus d'accession à l'OMC.

- Le **Groupe du G90** s'appuie sur une alliance entre les Etats ACP, les PMA et le Groupe Africain. Apparu dans le cadre de la 5ème Conférence Ministérielle de l'OMC tenue à Cancun en 2003, ce groupe milite pour les thèmes d'intérêt commun pour un ensemble représentant les pays les plus pauvres de la planète (notamment sur le dossier des subventions agricoles des pays développés). Il agit également comme un groupe de contact auprès du Directeur général de l'OMC. Il participe par ailleurs aux réunions s'inscrivant dans la dynamique du G7+3, comme ce fut le cas au mois de juin 2011.

- Le **Groupe Africain** est le fruit de la coordination entre l'Egypte, le Maroc, le Nigéria et le Sénégal. Il a vu le jour en 1995 comme cadre de coordination des positions des Etats africains à l'OMC. Malgré l'hétérogénéité des intérêts africains, le groupe a toujours su maintenir une certaine cohésion sur la dimension du développement à l'OMC telle que consacrée autour de la notion de «Traitement Spécial et Différencié». De même, reflétant l'importance de l'alliance diplomatique dans le cadre du G90, le groupe a obtenu l'abandon de 3 des 4 thèmes relatifs aux questions de Singapour (48). Sa position récente concernant les négociations à l'OMC est énoncée à travers la Déclaration telle qu'adoptée lors de la 6ème Session Ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africain ayant eu lieu du 29 octobre au 2 novembre 2010 (49). Celle-ci énonce en substance

que "(...) la conclusion fructueuse du cycle de Doha, ayant la dimension de développement au centre de ses préoccupations, demeure un impératif pour les pays africains, (...) car elle appuiera davantage leur intégration dans le système commercial multilatéral, tout en contribuant à rétablir la confiance dans les marchés mondiaux actuellement fragilisés". Le groupe africain attache une importance particulière à ce que le processus demeure "multilatéral, transparent et axé sur une approche ascendante" (50). Au regard des thèmes de négociations, dès 2010, les demandes du groupe s'appuient sur la nécessité d'avoir une "récolte précoce" pour 3 thèmes clefs (51): a) l'accès-libre au Marchés sans droits de douane et Contingentements pour les PMA; b) une solution ambitieuse, expéditive et spécifique pour le dossier des subventions au coton; c) une dérogation pour le commerce préférentiel des services pour les PMA. A ce titre, ce sont les thèmes qui sont considérés dans le cadre de la 1ère vitesse telle que présenté lors du CNC du 31 mai 2011.

Le Kenya coordonne actuellement les travaux du Groupe Africain. A ce titre, il participe aux consultations menées dans le cadre du G90 avec le G7 (Etats-Unis, UE, Japon, Australie, Chine, Inde et Brésil).

- Le **Groupe des Etats d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP)**, comme son nom l'indique, s'appuie sur une représentation géographique tricontinentale. Au niveau de l'Afrique, l'ensemble de la vaste région subsaharienne fait partie de cette coalition. Structurée autour du cadre des Conventions de Lomé (1975-2000) puis de l'Accord de Cotonou (depuis 2000), cette coalition



s'inscrit dans la dynamique des relations avec l'UE et bénéficie à ce titre du soutien institutionnel du Secrétariat des Etats ACP basé à Bruxelles. Suite au lancement du cycle de Doha, un bureau fut ouvert à Genève dans le but de soutenir les positions ACP sur l'ensemble des thématiques relatives à l'OMC. A ce titre, lors des négociations menant au lancement du cycle de Doha, l'action de ce Groupe fut fondamentale dans l'extension jusqu'à fin décembre 2007 des préférences commerciales que l'UE accorda aux Pays ACP en vertu des dispositions commerciales de l'Accord de Cotonou (remplacées dès lors par des Accords de Partenariats Economiques -APE- ou par l'octroi de préférences unilatérales s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative "Tous Sauf les Armes" (TSA) pour les PMA ou du traitement applicable à l'ensemble des pays en développement- le Système Généralisé de Préférences -SGP). Au regard des intérêts de l'Afrique concernant le cycle de Doha, outre le fait que les pays africains membres de l'OMC sont aussi membres du groupe ACP à l'exception de ceux d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc et Tunisie), le Groupe des Etats ACP apporte un soutien général aux positions exprimées par le **Groupe Africain**, le **C4**, le **G33** et les **PMA** (52). Néanmoins, sa spécificité au regard des intérêts historiques des Etats ACP dans le système commercial a été la thématique clef de l'érosion des préférences (sur le marché de l'UE) découlant de l'application du principe de la Nation la Plus Favorisée. Cependant, faisant preuve d'un activisme important sur une vaste gamme de sujets de négociations, le Groupe des Etats ACP a su développer des positions propres dans

d'autres domaines que les préférences commerciales. Au regard du processus actuel de négociations, la position générale telle qu'exprimée à travers la voix de la coordination du Groupe ACP (actuellement assurée par Maurice) c'est qu'en "*augmentant le niveau d'ambition, les membres doivent faire attention à ne pas perturber ce qui a été péniblement négocié*". Cet aspect prend tout son sens à la lumière de: (a) l'accord conclu le 15 décembre 2009 qui met un terme à la "*guerre de la banane*" qui opposait depuis 1992 les exportateurs latino-américains (53) à l'UE (accord dont les ACP sont également signataires); (b) la proposition conjointe relative (incluant outre l'UE et les ACP des pays latino-américains qui militent pour une libéralisation ambitieuse des produits tropicaux (54)) à un compromis concernant les questions opposées que sont les préférences et le mandat relatif à une libéralisation accélérée pour des produits tropicaux.

Depuis lors, des tentatives de déstabilisation du volet relatif au compromis sur les produits tropicaux ont été observées par d'autres exportateurs afin de revoir certaines clauses (notamment l'Inde et le Pakistan). Par ailleurs, par une déclaration datée du 27 janvier 2011 sur le coton, le Groupe des Etats ACP a réaffirmé sa solidarité avec le **C4** pour une solution commerciale appropriée sur la question des subventions américaines (55).

En tant que coordinateur du Groupe Maurice participe aux consultations menées dans le cadre du G90 avec le G7 (Etats-Unis, UE, Japon, Australie, Chine, Inde et Brésil).



• Le **Groupe des PMA** bénéficie de sa reconnaissance comme une catégorie à part (par rapport à l'ensemble des pays en développement) dans les accords de l'OMC et dans les négociations du cycle de Doha. A ce titre, ses positions revêtent une importance capitale pour l'Afrique étant donné que 25 sur les 31 PMA Membres de l'OMC proviennent de ce continent (56).

Au titre des tarifs dans l'agriculture et dans l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles (AMNA), ces pays ne sont pas tenus de diminuer leurs droits de douane. Néanmoins, dans l'AMNA, ils devront accroître substantiellement leur niveau de consolidation tarifaire. Le Groupe milite par ailleurs pour des flexibilités accrues au regard du "*Mécanisme de Sauvegarde Spéciale*" pour l'agriculture et donc suit avec intérêt les débats animés par le **G33** (57). Les demandes récentes de ce groupe s'appuient essentiellement sur la nécessité d'une récolte précoce pour 4 thèmes clefs: l'accès-libre au marchés sans droits de douane et contingentements pour les PMA; des règles simplifiées pour les règles d'origine; et une solution ambitieuse, expéditive et spécifique pour le dossier des subventions au coton et une dérogation pour le commerce préférentiel des services pour les PMA. Néanmoins, force est de constater qu'au sein même du Groupe des dissensions peuvent émerger autour de la question de l'accès-libre au marchés sans droits de douane et contingentements. En effet, l'octroi de cette forme de préférence commerciale à l'ensemble des PMA peut aboutir à une réduction des marges préférentielles dont jouissent les Etats d'Afrique subsaharienne dans le cadre des préférences unilaté-

rales offertes par les Etats-Unis au regard de l'*African Growth Opportunity Act (AGO)*. Cette question apparaît particulièrement sensible du fait que tant le Bangladesh et le Cambodge apparaissent comme des exportateurs compétitifs sur le marché américain dans les secteurs du textile et de l'habillement. Cette question a suscité d'importantes divisions au sein du Groupe lors de la conférence mini-ministérielle de juillet 2008 à Genève.

Pour les PMA Africains, la poursuite des initiatives relative aux préférences commerciales apparaît également importante en termes de stratégie de négociation étant donné qu'elle offre une alternative possible aux accords réciproques, tels que ceux négociés avec l'UE (Accord de Partenariat Economique) - ou tout accord commercial réciproque dans le futur. Une récolte précoce sur cette question permettrait de consolider cet acquis dans le cadre du système commercial multilatéral. Encore faudrait-il que les règles d'origine soient simplifiées (58).

Au niveau de la dérogation pour le commerce des services, le processus de négociations s'appuie sur des consultations menées par la Norvège. Il apparaît que nombre de pays en développement sont réticents à accorder un traitement préférentiel aux PMA sur cette question (dérogation au principe de l'OMC de la "*Nation la plus Favorisée*"). Au niveau technique, les questions débattues ont trait à l'étendue des préférences et à la question de l'origine des fournisseurs de services.

Le Bangladesh est actuellement le coordinateur des PMA. A ce titre, il participe aux consultations menées



dans le cadre du G90 avec le G7 (Etats-Unis, UE, Japon, Australie, Chine, Inde et Brésil).

• Formé dans le cadre des préparatifs de la Conférence Ministérielle de Cancun, le **Groupe du G33**, dont la coordination est assurée par l'Indonésie, représente la coalition de pays en développement qui, au regard des objectifs de sécurité alimentaire, de garantie de moyens de subsistance et de développement rural, militent pour un Traitement Spécial et Différencié pour les pays en développement sur la thématique d'accès aux marchés dans le secteur agricole. Deux thèmes de négociation sont particulièrement importants pour ce Groupe: (a) "Produits Spéciaux" et le "Mécanisme de Sauvegarde Spéciale". Ainsi, les membres du **G33** ont obtenu la reconnaissance de la nécessité de garantir pour les pays en développement des flexibilités accrues pour des "Produits Spéciaux". Le projet de modalités pour l'agriculture dans sa version la plus récente (décembre 2008) précise que ceux-ci seront guidés par des indicateurs fondés sur les critères de la sécurité alimentaire, de la garantie des moyens d'existence et du développement rural. Outre la sélection, la spécificité des produits spéciaux a trait au traitement de réduction tarifaire: certains seront exempts, d'autres connaîtront une réduction moindre que les autres produits (ces modalités seront néanmoins différentes selon le type de pays en développement). De même, la nécessité d'établir un "Mécanisme de Sauvegarde Spéciale" simple, opérationnel et effectif comme moyen de protection tarifaire face à une hausse brutale des importations ou des prix des biens importés trop bas apparaît comme l'autre demande du

G33.

Au niveau de la dynamique de négociation, ces questions ont suscité d'importantes controverses (notamment au regard du mécanisme de sauvegarde spécial appliqué aux volumes d'importation). Celles-ci ont atteint leur paroxysme en juillet 2008 dans le cadre du processus du G7 étant donné le caractère antagoniste des intérêts offensifs américains et défensifs de ces membres, dont de grands pays émergents tels que l'Inde et la Chine (59). Pour l'Afrique, la dynamique conjointe G33/Petites Economies Vulnérables est importante car elle pourrait déterminer les contours des flexibilités au regard du pilier "accès aux marchés" dans l'agriculture. De même, comme l'illustre l'exemple du Sénégal, même si un PMA est exempt de réduction tarifaire, la question des Produits Spéciaux est importante du fait de l'imbrication de pays non-PMA dans les ensembles économiques régionaux comme l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) avec son tarif extérieur commun. Cette question soulève donc le rôle de l'intégration économique régionale dans le cadre de cette question multilatérale (60).

Au regard des ensembles régionaux que sont le Groupe Africain, le **Groupe des PMA** et le **Groupe ACP**, les pays africains soutiennent les demandes du **G33** même si seuls les pays suivants participent à ses travaux: Bénin, Botswana, Congo, Côte d'Ivoire, Congo, Kenya, Maurice, Madagascar, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.



• Le **Groupe du G20**, coordonné par le Brésil, fut formé lors de la Conférence ministérielle de 2003 à Cancun (Mexique) comme une réponse à une position commune entre les Etats-Unis et l'UE sur le dossier agricole. Composé de pays en développement ayant des intérêts offensifs (notamment le Brésil) et défensifs (notamment l'Inde), cette coalition apparaît comme une voie prépondérante dans le débat Nord/Sud relatif aux distorsions commerciales dans l'agriculture (bien que moins offensive que le groupe dit de Cairns car des membres influents ont des intérêts défensifs majeurs) existant sur cette question clef des négociations. En ce sens, reflétant l'axe diplomatique "Sud/Sud" du Brésil de Lula, cette alliance revêt à la fois un caractère de bloc et de questions spécifiques (61). Dans la phase actuelle de négociation, le Groupe semble tout particulièrement intéressé à considérer la question de l'élimination des subventions à l'exportation dans la 2ème vitesse. Cinq pays africains sont membres de cette coalition: l'Afrique du Sud, l'Egypte, le Nigéria, la Tanzanie et le Zimbabwe.

• Le **C4** est composé de quatre pays africains producteurs-exportateurs de coton: le Bénin, le Burkina Faso (actuel coordinateur du Groupe), le Mali et le Tchad. Ce groupe fut formé quelques mois avant Cancun en 2003, illustrant l'importance que ces pays accordent à ce dossier. Le Président du Burkina Faso s'est ainsi exprimé lors d'une réunion du CNC en juin 2003 afin de présenter ce qui est tenu d'appeler "*l'initiative sectorielle en faveur du coton*". Deux demandes apparaissent au travers de cette initiative: (a) l'élimination des subventions au secteur

cotonnier dans les pays développés et (b) une compensation financière pour les pertes subies du fait de ces distorsions dans ce secteur stratégique pour les pays porteurs de l'initiative. La prise en compte de ce secteur dans les négociations s'est illustrée au regard des évolutions ultérieures (autour du document dit "*cadre de Juillet*" de 2004) à travers la mise sur pied d'un sous-comité des négociations agricoles au titre des questions "*commerciales*" et de "*développement*" telles qu'identifiées par ce Groupe. Le "*cadre de juillet*" stipule que le coton devra être traité "*de manière ambitieuse, rapide et spécifique*", dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Dès lors, et dans une démonstration de solidarité panafricaine, une proposition du Groupe Africain d'avril 2005 a suscité un intense débat au regard de l'importance que revêt le secteur dans un nombre de pays en développement. Dans le contexte de la 6ème Conférence Ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong en décembre 2005, la spécificité du traitement du coton fut confirmée dans le cadre de la Déclaration adoptée au terme de cet événement majeur.

Par la suite, les co-auteurs de l'initiative sectorielle soumettent une nouvelle proposition qui sera reprise dans les projets respectifs des modalités pour l'agriculture tels que soumis depuis 2006 par le président de ce comité comme une option possible pour le dossier coton.

Le blocage principal sur le dossier du coton réside dans l'opposition américaine à concéder des réductions "*ambitieuses, rapides et spécifiques*" des subventions qui sont accordées à ce secteur (62).



Ainsi, outre les demandes constantes pour une réforme en profondeur du système de subventions américaines, le Burkina Faso a, au nom du **C4**, indiqué lors du CNC du 31 mai 2011, sa volonté de voir les Etats-Unis "*multilatéraliser l'accord conclu avec le Brésil il y a plus d'un an*". Il semble que cela correspond à une demande de compensation financière (63).

Au regard de la dynamique actuelle dans le cadre d'une récolte précoce pour le coton, une attention particulière est accordée au fait que les Etats-Unis ont récemment très fortement diminué leurs niveaux de subvention étant donné la nature contre cyclique de ces soutiens. De même, il apparaît que la Chine est devenue le plus grand fournisseur de subventions dans ce secteur. Il apparaît donc, qu'outre l'intérêt à maintenir le niveau actuel de subventions américaines, une plus grande transparence apparaît comme des paramètres clés pour le **C4**.

Pour les pays du **C4**, la voie des négociations au regard du secteur du coton a permis de lier l'issue du cycle de Doha à un résultat qui s'inscrit dans le sens des intérêts en matière de développement de pays fortement dépendant de cette production. A ce titre, l'appui du G90 et du G20, y compris du Brésil, sont particulièrement importants dans la stratégie de négociations.

• Trouvant ses origines lors de la phase antérieure au cycle de Doha, le **Groupe des Petites Economies Vulnérables (PEV)**, coordonné par la Barbade, s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de Doha établissant un programme de travail chargé de "*définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral*". Néanmoins, comme l'indique la Déclaration de la conférence Ministérielle de Hong Kong de décembre 2005, cette démarche n'amène pas à la création d'une sous-catégorie parmi les Pays en Développement membres de l'OMC (seuls les PMA sont considérés comme tels). Néanmoins, l'activisme diplomatique des délégations des PEV a permis de faire avancer leur cause dans des domaines aussi divers que l'agriculture, l'AMNA, les services ou les subventions à la pêche dans le contexte des négociations de Doha.

En Afrique, seul Maurice est membre de cette coalition. Néanmoins, l'importance des travaux de ce groupement réside dans la possibilité de chevauchement dans certains cas au regard des solutions préconisées (notamment le volet d'accès au marché dans l'agriculture à travers le niveau de réduction tarifaire, la question des Produits Spéciaux ou encore les modalités relatives aux "*Mesures de Sauvegarde Spéciale*") qui sont susceptibles de concerner un certain nombre de pays africains (64). Du fait de la maturité des positions adoptées dans ce cadre, ces pays seraient susceptibles de bénéficier d'une flexibilité accrue par rapport aux autres pays en développement dans nombre de domaines de négociation. Au regard des enjeux



s'inscrivant dans la phase actuelle des négociations, ces questions s'avèrent périphériques par rapport aux éléments centraux de la 1^{er} et de la 2^{ème} vitesse.

- Le Groupe de l'**AMNA 11** fut formé lors de la 6^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005 en réponse aux demandes de libéralisation ambitieuses dans les secteurs industriels telles qu'exprimées par les pays développés, à travers l'UE notamment (65). Il est constitué de l'Afrique du Sud (qui en assure la coordination), de l'Argentine, du Brésil, de l'Egypte, de l'Inde, de l'Indonésie, du Maroc, de la Namibie, des Philippines, de la Tunisie et du Venezuela. Il s'appuie sur une représentation de pays du Sud militant pour les flexibilités destinées aux pays en développement au regard de la formule de réduction tarifaire tout en articulant le besoin de faire face aux escalades et aux pics tarifaires appliqués dans les pays développés.

Ce Groupe est donc composé de pays qui sont tenus de libéraliser leur secteur industriel d'une manière accrue par rapport aux pays en développement dont les économies sont considérées comme moins avancées (tels que les petites économies vulnérables ou encore un certain nombre de pays africains et asiatiques bénéficiant d'un traitement spécifique à travers la modalité dite "*de pays à faible couverture*" (66)). Du fait de l'opposition affichée par les pays développés aux positions de ce groupe au cours des négociations et de l'antagonisme qui en découla, un autre groupe de pays en développement (composé du Chili, de la Colombie, du Mexique, de Singapour, de Hong Kong

-Chine- et de la Malaisie) a proposé une position intermédiaire. Par ailleurs, la position adoptée par l'Afrique du Sud en tant que délégation individuelle s'appuie sur des demandes de flexibilités accrues du fait de la participation de ce pays au *Southern African Custom Union* (SACU) et des implications qui en découlent pour les autres membres de l'Union (Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland) (67). Du fait des flexibilités recherchées par ce Groupe, les positions prises par l'**AMNA 11** constituent une composante importante des politiques d'industrialisation en Afrique. Face aux demandes pressantes des Etats-Unis et d'autres pays développés pour un accès accru aux marchés industriels dans les pays en développement, les représentants de l'**AMNA 11** soulignent l'importance des alliances avec le **G20**, le **G33**, le **Groupe des PMA**, le **Groupe des Etats ACP** et le **Groupe Africain** pour se prémunir face à la perspective de résultats déséquilibrés (à l'avantage des pays développés) dans le cadre du cycle de Doha. Il faudrait également préciser que cette demande de flexibilités ne s'explique pas seulement face à la crainte des industries du Nord, mais aussi par la crainte de l'impact, souvent négatif, des exportations chinoises sur un certain nombre de marchés africains.



Quels enjeux pour l'Afrique au regard de la phase actuelle de négociation ?

Depuis le 31 mai 2011, un nouveau processus de négociations, dont l'issue n'est pas encore certaine, a été lancé: la mise en œuvre d'un plan B (au lieu d'un accord complet pour 2011 comme l'indiquait le plan A précédemment) pour le cycle de Doha pour cette année avec en toile de fond les éléments s'inscrivant dans la voie intermédiaire en tant que résultat "PMA+" à l'horizon de la 8ème conférence ministérielle de l'OMC telle que prévue du 15 au 17 décembre 2011.

A ce titre, les paramètres suivants structurent et constituent les enjeux majeurs pour l'Afrique:

Le processus de négociation

Le principe d'un processus multilatéral, transparent et axé sur une approche ascendante a été énoncé à Kigali en novembre 2010 lors de la 6ème Session Ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine (68).

Au regard de la phase actuelle des négociations (basée essentiellement sur les consultations du G7+3) menées par le Directeur général de l'OMC, cette question souligne l'importance de la participation de représentants des 3 groupes du **G90 (ACP, PMA, Groupe Africain)** et du rôle central joué par le CNC. Par ailleurs, l'affirmation de ce principe ne se fait pas au détriment de l'importance des consultations et des sessions de transparence internes aux

3 groupes susmentionnés.

L'importance croissante des pays émergents dans l'économie mondiale

Comme déjà évoqué, le plan B au lieu du plan A pour le cycle de Doha en 2011 est le résultat des divisions persistantes entre les Etats-Unis et les pays émergents au regard du niveau d'ambition de chacun d'entre eux. Pourtant, comme le suggère la déclaration des Etats-Unis dans le cadre du CNC du 31 mai 2011, le débat quant au niveau de contribution de la Chine, de l'Inde et du Brésil (au niveau de l'AMNA mais pas uniquement) constitue un pilier fondamental dans une avancée possible en vue d'un résultat PMA+ pour décembre dans le cadre de "deliverables".

Au sujet du dossier coton, la position de Washington s'articule autour du fait que ses concessions potentielles sur les subventions dépendent de ce que la Chine est prêt à mettre sur la table et de la transparence eu regard à ses propres subventions. La déclaration suivante résume à ce titre ce point (sans mentionner explicitement la Chine toutefois):

"If people wish to discuss cotton, everyone's cotton programs must be on the table. And this will require a degree of transparency that is sorely lacking. One member that is the world's largest market for cotton has failed to meet its WTO obligation to notify agricultural subsidies it has provided since 2004. We, and others, have repeatedly raised this issue with this Member to no avail. Since that time, we understand that the Member in question has



initiated or significantly expanded subsidies benefiting its cotton sector. Let me be clear, we will not negotiate in the dark" (69).

En ce sens, la dynamique sino-américaine sur le coton apparaît particulièrement importante pour les perspectives d'avancée sur ce dossier. En toile de fond de cette question apparaissent donc les enjeux résultant de l'évolution qu'a connue l'économie mondiale depuis le lancement du cycle de Doha.

Pour l'Afrique, cette question constitue un important défi compte tenu (a) du poids croissant des acteurs du Sud dans la dynamique des échanges commerciaux internationaux, y compris Sud/Sud, (b) de la catégorisation autour du concept des «pays en développement/pays développés et PMA» dans la normative de l'OMC et du système international et (c) des lignes de convergence/divergences qui existent entre pays en développement dans la dynamique diplomatique du système commercial multilatéral.

Le lien entre une négociation internationale et l'agenda politique américain

Etant une négociation internationale dont les effets se feront sentir au niveau domestique, le cycle de Doha suscite naturellement un débat constant au niveau des interactions entre les perspectives internes et externes à un pays donné.

Une prise en compte de ces spécificités dans le cas particulier des Etats-Unis est par conséquent primordial étant donné que les perspectives d'un succès dans la pha-

se actuelle de négociation découlent en grande partie de concessions américaines sur le dossier particulier des subventions au coton et sur la question de l'accès-libre aux marchés sans droits de douane et contingents pour les PMA. A ce titre, l'action des lobbies cotonniers (70) et du textile américains apparaît comme un obstacle significatif, voire un frein potentiel à l'avancée des négociations. Dans un contexte marqué par des craintes sur l'emploi et devant la montée en puissance de nombre de pays en développement ces questions apparaissent importantes.

Ainsi, la stratégie adoptée par l'*United States Trade Representative* (USTR) consiste à utiliser cette dynamique interne comme élément de négociation afin d'obtenir plus de concessions de la part des pays émergents à l'OMC. A l'approche de la campagne électorale américaine, ce lien apparaît ainsi comme un obstacle potentiel aux possibilités de réussite dans le cadre d'un plan B articulé autour de "délivrables" pour décembre 2011. Le débat relatif à la politique commerciale américaine, y compris ses ramifications autour de la réforme de la *Farm Bill* 2012, représente ainsi pour les pays africains un enjeu à suivre avec intérêt.

Cohésion du Groupe des PMA

En se regroupant sous la bannière du groupe des PMA, les pays en développement qui en font partie cherchent à accroître le poids de leurs positions et de leur capacité de négociation (par rapport à l'alternative de négocier à titre individuel).



Néanmoins, des dissensions peuvent émerger dans le cadre de l'octroi de l'accès-libre aux marchés sans droits de douane et contingents à l'ensemble des PMA, disposition pouvant entraîner une érosion au profit du Bangladesh et du Cambodge de la marge de préférence sur le marché américain pour le textile dont 36 pays d'Afrique subsaharienne bénéficient. Cette question est d'autant plus importante que les PMA asiatiques sont très compétitifs dans ce secteur.

En termes de stratégie de négociation, les défis relatifs à la distribution des bénéfices issus de cette initiative peuvent mettre à mal la stratégie intégrative et la cohésion au sein des PMA dans le cadre du cycle du Doha.

Unité et division des pays en développement

Comme indiqué précédemment, d'un point de vue des intérêts africains, la stratégie de coalition comme celle s'illustrant dans le cadre du G90 (qui cherche par ailleurs le soutien du G-20 sur le dossier coton de sorte à accroître la pression sur les Etats-Unis) revêt une importance non négligeable. Toutefois, si ces rapprochements illustrent l'importance des coalitions entre acteurs du Sud, force est de constater qu'outre les dissensions internes au sein des PMA, d'autres divergences peuvent apparaître avec les pays en développement.

A ce titre, le Pakistan et le Sri Lanka, se considérant comme des "pays affectés d'une manière disproportionnée" par l'octroi potentiel au Bangladesh et au Cambodge de préférences relatives aux PMA, ont déjà par le passé

exprimé leur souhait de bénéficier d'un traitement plus avantageux.

Il faut enfin rappeler la question des dérogations pour le commerce des services qui suscite également des réticences parmi nombre de pays en développement.

Surcharge du paquet "PMA+" ?

Comme déjà indiqué précédemment, dans le cadre de la 2ème vitesse identifiée lors du CNC du 31 mai 2011, les sujets de négociation suivants ont été évoqués: le traitement spécial différencié dans les accords de l'OMC, la libéralisation des biens et services environnementaux, les règles multilatérales relatives aux accords commerciaux régionaux, la concurrence à l'exportation dans l'agriculture (y compris les subventions à l'exportation), la facilitation des échanges ou encore les subventions à la pêche. Il est ainsi à craindre qu'en cherchant à introduire dans le programme des négociations tous les éléments souhaités, les Membres prennent le risque de surcharger l'agenda.

Par ailleurs, tandis que les pays émergents sont réticents à considérer les demandes américaines qui cherchent à rééquilibrer les concessions du fait précisément qu'elles peuvent générer un blocage des négociations (comme ce fut le cas précédemment), Washington insiste sur la nécessité de "deliverables" dans les biens et services environnementaux, sur un gel des tarifs appliqués actuellement, la facilitation des échanges de même que des disciplines dans des subventions à la pêche et d'autres



d'autres composantes du mandat relatif aux normes (notamment les règles multilatérales relatives aux accords commerciaux régionaux) (71).

Pour le G90, la priorité à ce stade des négociations doit aller aux questions relatives aux PMA. Cependant, dans le cadre d'un élargissement de l'agenda, les questions relatives au développement doivent prendre toute leur place (notamment celles portant sur le Traitement Spécial et Différencié, l'élimination des subventions à l'exportation de même qu'un gel des subventions américaines au niveau actuel dans le coton). A ce titre, les Pays en Développement Importateurs Nets de Produits Alimentaires (72) seraient sur le point de considérer la question des restrictions à l'exportation dans le cadre d'un résultat PMA+ (73).

Dans un contexte marqué par des prix élevés des produits alimentaires dont nombre de pays africains en font les frais et suite à l'accord du 23 juin 2011 conclu par les principales économies mondiales dans le cadre du G20, cette question renvoie au mandat de cohérence de l'OMC.

Crédibilité de l'OMC

Les négociations portant sur le cycle de Doha fêtent à la fin de cette année 2011 leur 10^{ème} anniversaire. Pour ce faire, elles ont nécessité un investissement massif au regard de la technicité des sujets et un engagement politique en faveur de l'ouverture commerciale multilatérale.

Dans ce cadre, bien que n'étant pas initialement demandeur de libéralisation commerciale multilatérale, les pays africains membres de l'OMC ont su développer des positions qui s'inscrivent dans le sens de leurs aspirations en matière de développement à travers un commerce international plus juste et équitable.

Pourtant, après plusieurs échecs, les négociations n'ont pas encore pu délivrer le résultat escompté; ceci malgré les investissements massifs en leur faveur. Les tentatives récentes pour ranimer une dynamique de négociation amorphe ont été infructueuses. C'est dans ce cadre que le Plan A fut abandonné pour un moins ambitieux Plan B devant être finalisé d'ici la fin de cette année 2011. Un énième échec mettrait à mal la crédibilité de l'OMC dans sa mission "législative" et normative. Cet aspect est d'autant plus important pour les pays africains que nombre de concessions ont été faites pour arriver au point actuel et que la nature du blocage persistant réside essentiellement dans les querelles entre les Etats-Unis et les économies émergentes.

L'alternative souvent avancée à un échec des négociation serait la prolifération d'accords commerciaux régionaux. Néanmoins, comme l'illustre le cas des APE, cette perspective peut mettre à mal les flexibilités négociées au regard de l'équilibre ambition et discipline tel que négocié dans le cadre du cycle de Doha.



Conclusion

Pour le Groupe Africain dans son ensemble, les enjeux de "deliverables" s'appuient sur la capacité du système commercial multilatéral à prioriser et à délivrer sur les questions d'intérêts majeurs pour les pays les plus vulnérables du système; c'est-à-dire à engendrer des dividendes en faveur de leur développement.

Trois catégories d'obstacles sont apparus de l'analyse que nous avons fait du processus de négociation: (a) la rivalité commerciale entre les Etats-Unis et les pays émergents (Washington souhaitant l'ajout de sujets de négociation en tant que "deliverables" pour décembre 2011); (b) les divisions entre pays en développement sur certaines modalités PMA (services notamment); et (c) les intérêts divergents au sein du Groupe des PMA sur le dossier clef de l'accès-libre au marchés sans droits de douane et contingents.

Néanmoins, malgré la persistance de ces obstacles, il apparaît que quel que soit les positions adoptées par les Etats africains à l'OMC, la véritable clef de déverrouillage du cycle de Doha repose dans le positionnement du G7 et plus particulièrement dans l'issue de l'"affrontement" entre Washington, Brasilia, New Delhi et Pékin.

C'est au regard de ces paramètres que s'articulent les perspectives d'issue pour le cycle de Doha au regard d'un scénario positif (réussite du Plan B et lancée vers la conclusion du cycle conformément au principe de l'engagement unique) ou négatif (échec du Plan B).

Ainsi, quelque soient les perspectives, les pays africains devraient continuer à renforcer les capacités commerciales, les institutions étatiques et la régulation en faveur du développement durable à travers la coopération internationale et les initiatives nationales.

Dans ce cadre, l'ajustement nécessaire relatif au facteur "PMA+" doit être conceptualisé et opérationnalisé de manière prospective, concomitante et réactive à l'évolution des négociations. En effet, bien que la conclusion du cycle de Doha ne semble pas pour demain et qu'elle contribuera certainement à renforcer l'aide pour le commerce, force est de constater qu'à ce moment précis, les délais d'ajustement seront relativement serrés pour entamer certaines réformes d'ajustement à la nouvelle donne commerciale. Pour ce faire, devant les difficultés que rencontrent certains pays développés, la coopération entre les pays africains (sur la base de l'intégration régionale) et les économies émergentes apparaît cruciale.

Il apparaît aussi qu'il est de la responsabilité des élites africaines de penser cette coopération sur la base de la transparence et de la responsabilité comme principes nécessaires à une approche basée sur la bonne gouvernance.



NOTES

1. Le lancement du cycle du Millénaire ayant échoué lors de la 3ème Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle en 1999.

2. Les premiers cycles (ou "round") sont: Genève (1947), Annecy (1949), Torquay (1950-51), Genève (1956), Dillon (1960-62), Kennedy (1964-67), Tokyo (1973-79) et l'Uruguay (1986-94).

3. Au regard de l'abréviation BRIC (Brésil, Russie Inde et Chine), seule la Russie n'est à ce jour pas membre de l'OMC. L'Afrique du Sud a été formellement admise à rejoindre le groupe des BRIC qui devient dès lors BRICS lors du Sommet de Sanya (Chine) en avril 2011.

4. Il est à noter néanmoins que les mandats de négociation concernant l'agriculture, les services et le registre multilatéral pour les notifications et l'enregistrement des Indications Géographiques (IG) relatives aux vins et spiritueux sont inscrits dans les accords concluant le cycle de l'Uruguay.

5. Ces négociations sont conduites dans le cadre des comités ou des groupes de négociation créés à cet effet.

6. La date limite des négociations portant sur la réforme de l'organe de règlement des différends a quant à elle été fixée au 31 mai 2003. De même, l'échéance concernant les négociations sur un système d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux a été fixée pour la cinquième Conférence ministérielle de

l'OMC, qui s'est tenue en 2003).

7. Les 4 questions de Singapour portent sur les thèmes suivants: commerce et investissement; commerce et politique de la concurrence; transparence des marchés publics; et facilitation des échanges. Elles trouvent cette qualification en référence au fait que le mandat original découle de la Déclaration adoptée lors de la Conférence Ministérielle de l'OMC tenue à Singapour en décembre 1996.

8. Pour une analyse complète sur le groupe africain et le G90 voir la 3ème partie de cette Note.

9. Voir ILEAP-JEICP, L'Accord Cadre de Juillet 2004: Une Lecture Africaine, 2004, p. 8.

10. Déclaration ministérielle adoptée le 18 décembre 2005, http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_text_f.htm.

11. Les parties 3 et 4 de cette analyse apportent un éclairage plus complet sur ces questions.

12. A noter par ailleurs que le Directeur général de l'OMC préside également le Comité de négociation commerciales (CNC), l'organe central chargé d'établir de superviser des organes de négociation subsidiaires pour traiter des différents sujets de négociation.

13. Le processus dit de la "Salle E" qui regroupa 36-37 délégations d'Etats Membres (dont les coordinateurs des différents groupes).



14. La 1^{ère} version du projet de modalités remonte à juin 2006.
15. Le premier cercle était composé de 7 Membres (G7) influents de l'OMC: l'Australie, le Brésil, la Chine, l'UE, l'Inde, le Japon et les États-Unis. Le deuxième cercle s'appuyait sur les réunions du «Salon vert», sessions réunissant environ 30 délégations représentatives dont les délibérations étaient ensuite rapportées. Le troisième cercle- le plus large- s'articulait autour de réunions informelles presque quotidiennes de tous les Membres au sein du CNC.
16. Malgré les appels répétés en vue de la conclusion du cycle de Doha tels qu'exprimés lors des réunions ministérielles de l'Asia Pacific Economic Cooperation (APEC), de l'Organisation pour la Coopération et Développement Economique (OCDE), du G20 (New Delhi en septembre 2009) ainsi que les sommets du G8 (L'Aquila en juillet 2009) et du G20 (Washington (novembre 2008), Londres (avril 2009), Pittsburg (septembre 2009).
17. Cf. http://www.wto.org/english/news_e/pres08_e/pr543_e.htm.
18. Comité de Négociation Commerciales, 26 mars 2010, http://www.wto.org/french/news_f/news10_f/tnc_dg_stat_26mar10_f.htm.
19. Conseil Général, 4 et 5 mai 2011, http://www.wto.org/english/news_e/news10_e/tnc_chair_report_04may10_e.htm.
20. Comité de Négociations Commerciales, 27 juillet 2011, http://www.wto.org/french/news_f/news10_f/tnc_dg_stat_27jul10_f.htm.
21. Ibid.
22. The G20 Seoul Summit Leaders' Declaration, November 11-12, 2010, http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_declaration.pdf.
23. APEC 2010 Leaders Declaration, Yokohama, 13-14 November 2010, http://www.apec.org/en/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2010/2010_aelm.aspx.
24. Comité de Négociations Commerciales, 30 novembre 2010, http://www.wto.org/french/news_f/news10_f/tnc_dg_stat_30nov10_f.htm.
25. ICTSD Bridges Weekly Trade News Digest, Volume 15, N°3, 2nd February 2011, <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/99990>.
26. Comité de Négociations Commerciales, 2 février 2011 http://www.wto.org/french/news_f/news11_f/tnc_dg_stat_02feb11_f.htm.
27. ICTSD Bridges Weekly Trade News Digest, Volume 15, N° 4, 9 February 2011 <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/99990>.
28. ICTSD Bridges Weekly Trade News Digest, Volume 15, N°5, 16 February 2011, <http://ictsd.org/downloads/bridgesweekly/bridgesweekly15-5.pdf>.



29. Conseil général, 22 et 23 février 2011, http://www.wto.org/french/news_f/news11_f/tnc_chair_report_22feb11_f.htm.
30. Comité de Négociations Commerciales, 8 mars 2011, http://www.wto.org/english/news_e/news11_e/tnc_dg_infstat_08mar11_e.htm.
31. Comité de Négociations Commerciales, 29 mars 2011, http://www.wto.org/english/news_e/news11_e/tnc_dg_infstat_29mar11_e.htm.
32. Comité des Négociations Commerciales, Note du Président du CNC, TN/C/13. 21 avril 2011.
33. Ibid.
34. Ibid.
35. Comité de Négociations Commerciales, 29 avril 2011, http://www.wto.org/spanish/news_s/news11_s/tnc_dg_infstat_29apr11_s.htm.
36. Aux dires de Pascal Lamy, les autres raisons invoqués sont comme suit: le cycle de Doha comme une réponse politique hâtive au 11 septembre, la difficulté de parvenir à un accord avec un si grand nombre de membres ayant des caractéristiques très différentes, la surcharge du programme de négociation, obsolescence de l'agenda, les effets de la hausse des produits agricoles en matière de concessions de négociation, la remise en cause du besoin de nouvelles règles devant l'efficacité des normes actuelles pour contenir le protectionnisme ou encore la critique de la mondialisation et du multilatéralisme.
37. Comité de Négociations Commerciales, 29 avril 2011, Ibid.
38. Comité de Négociations Commerciales, 31 mai 2011, http://www.wto.org/french/news_f/news11_f/tnc_infstat_31may11_f.htm.
39. Ibid.
40. ICTSD, Bridges Weekly Trade News Digest, Volume 15, N° 20, 1 June 2011, <http://ictsd.org/downloads/bridgesweekly/bridgesweekly15-5.pdf>.
41. Cf. <http://geneva.usmission.gov/2011/05/31/ambassador-punkes-remarks-at-the-wto-tnc>.
42. Comité de Négociations Commerciales, 22 juin 2011, http://www.wto.org/french/news_f/news11_f/tnc_infstat_22jun11_f.htm.
43. Ceux-ci sont: l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap Vert, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, le Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.



44. L'Algérie, les Comores, l'Éthiopie, la Guinée Equatoriale, le Liberia, la Libye, Sao Tome et Principe, les Seychelles et le Soudan.

45. Les Comores, la Guinée équatoriale, la Gambie, le Libéria, le Malawi, Sao Tomé et Principe, les Seychelles et le Sierra Leone.

46. Amrita NARLIKAR, "Bargaining over the Doha Development Agenda: Coalitions in the World Trade Organization", Latin American Trade Network, Series LATN Papers N°34, p. 3.

47. Ibid., pp. 3-4.

48. Ibid., pp. 4-6; voir aussi partie 1 de cette Note sur l'historique des négociations du cycle de Doha.

49. Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africaine 6ème Session Ordinaire, Déclaration de Kigali sur les Questions relatives à l'OMC, 29 Octobre- 2 Novembre 2010, Kigali, Rwanda, paragraphe 7.

50. Ibid., paragraphe 9.

51. Ibid., paragraphe 10.

52. Voir plus bas pour la nature de ces alliances.

53. Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou et Venezuela.

54. Bolivie, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Nicaragua, Panama et Pérou.

55. Cf. http://www.acpsec.org/fr/2011/trade/acpfr_cotton_issue_2011.html.

56. Les PMA africains membres de l'OMC sont: l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République de Centrafrique, le Tchad, la RDC, Djibouti, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Sierra Leone, la Tanzanie, le Togo et la Zambie. Les autres PMA (non-africains) membres de l'OMC sont: le Bangladesh, la Birmanie, le Cambodge, Haïti, le Népal, et les Iles Salomon.

57. Voir point suivant (le G33).

58. En effet, la thématique de la simplification des règles d'origine pour le commerce préférentiel des PMA apparaît étroitement liée à cette question. D'essence technique, le traitement effectif de la question des règles d'origine s'inscrit néanmoins au regard d'une volonté politique d'obtenir des résultats concrets sur l'ensemble des questions relatives aux PMA.

59. Voir partie 2 (Historique des négociations du cycle de Doha).

60. République du Sénégal, Comité National de Suivi des Négociations Commerciales Internationales, Détermination des Produits Spéciaux, L'Exemple du Sénégal, Janvier 2007, http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Synthese_Produits_Speciaux_Mecanisme_de_Sauvegarde_Speciale.pdf.



61. Pedro DA MOTTA VEIGA, "Brazil and the G-20 Group of Developing Countries", in: Peter GALLAGHER, Patrick LOW and Andrew L. STOLER (edited by), *Managing the Challenges of WTO Participation*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005, pp. 109-119.

62. Parallèlement à cette initiative de négociations, une affaire oppose depuis septembre 2002 les Etats-Unis et le Brésil dans le cadre de l'Organe de règlement des différends. Ayant obtenu gain de cause dans ce différend, Brasilia négocia un accord de compensation financière de 147 millions de dollars par an en avril 2010, au détriment de sanctions commerciales, tout en structurant le dialogue américano-brésilien sur cette question en vue de la réforme de la Farm Bill en 2012 – comme c'était son droit en vertu d'un jugement de l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC d'août 2009. Bien que s'inscrivant dans un cadre différent des négociations en cours puisque elle a trait aux règles actuelles, cette affaire a néanmoins présenté les multiples facettes des enjeux relatifs à la réforme du système de soutien public du secteur cotonnier. Cf. Magda SHAHIN, "The cotton initiative", in Gary P. SAMSPON et John GOUGH, *Developing countries and the WTO: Policy approaches*, United Nations University, Tokyo, 2008, pp. 50-52.

63. Inside USTrade, June 3, 2011.

64. En l'occurrence le Botswana, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kenya, le Swaziland, la Namibie, le Zimbabwe et même le Nigeria.

65. Faizel ISMAIL, *Developing Country Coalitions in the WTO Doha Round: the NAMA 11*, Centre for Rising Powers, University of Cambridge, Working Paper N°2, May 2011, p. 5.

66. En Afrique, ce sont: le Cameroun; le Congo; la Côte d'Ivoire; le Gabon, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Nigéria et le Zimbabwe. Les autres Membres de ce Groupe sont: Cuba, Suriname, Sri Lanka et Macao (Chine). Ce groupe a milité essentiellement pour garantir des flexibilités dans le cadre de l'augmentation du niveau de consolidation tarifaire et de la baisse des tarifs consolidés telle qu'attendue dans ce cadre. Ces questions sont essentiellement stabilisées.

67. Faizel ISMAIL, *Op. cit.*, p. 20.

68. Conférence des Ministres du Commerce de l'Union Africaine 6ème Session Ordinaire, Déclaration de Kigali sur les Questions relatives à l'OMC, 29 Octobre- 2 Novembre 2010, Kigali, Rwanda, paragraphe 9

69. Cf. <http://geneva.usmission.gov/2011/05/31/ambassador-punkes-remarks-at-the-wto-tnc/>.

70. Il apparaît que ce secteur économique souhaite garder l'espace de politique qui lui permet de bénéficier des subventions quand les prix sont faibles. Par ailleurs, suite au bras de fer entre le Congrès et le Maison Blanche autour de l'avenir des paiements au Brésil conformément à l'Accord d'avril 2010, le Chambre des Représentants vota un amendement contraire à cet accord. Il en résulte une réactivation des tensions avec le Brésil qui est donc en droit d'imposer des mesures commerciales restrictives



pour des importations d'un montant de 830 millions de dollars. Cf. DELTA FARM PRESS, White House pans House Appropriations bill eliminating Brazil WTO payments, 14 June 2011; ICTSD, Bridges Weekly Trade News Digest, Volume 15, N°23, 22 June 2011, <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/109159>.

71. Inside USTrade, 3 June 2011.

72. Outre l'ensemble des PMA, cette catégorie comprend les pays africains suivants: Botswana, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Kenya, Maurice, Maroc, Namibie, Sénégal, Swaziland et Tunisie. Les autres pays sont: Cuba, Barbade, Grenade, Honduras, Jamaïque, Jordanie, les Maldives, Mongolie, Pakistan, Pérou, République Dominicaine, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Sri Lanka et Venezuela.

73. ICTSD, Bridges Weekly Trade News Digest, Volume 15, N°24, 29 June 2011, <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/109159>.

A PROPOS DES “NOTES D’OVIDA”

Les “Notes d’OVIDA” s’inscrivent dans la volonté et l’objectif de l’Observatoire de promouvoir, rassembler et développer une expertise dans l’étude et l’analyse de certains des enjeux s’articulant autour des questions de: *Paix, Défense et Sécurité; Economie et Commerce; Droits de l’Homme;* et *Environnement*. Ces Notes portent également sur certains aspects relatifs aux canaux de la pratique diplomatique: bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme.

Les contributions qui en résultent devront notamment permettre de dégager des éléments de connaissance et de compréhension en offrant une réflexion, analyse & un décryptage sur des thématiques ou sur des événements et en faisant ressortir des idées maîtresses à des fins d’information et d’amélioration de la connaissance.